


# La Région simplifie vos démarches

<https://auvergnerrhonealpes.achatpublic.com>

## REPONDRE AUX APPELS D'OFFRES DE LA REGION

La dématérialisation des marchés publics en quelques clics

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

11/09/2018 14:27 jeudi 14 mai

**Trouver une consultation**


où  
Auvergne-Rhône-Alpes

TYPE DE MARCHÉ MOTS CLÉS

TÉRIQUE

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS  
//////// Assort cette date

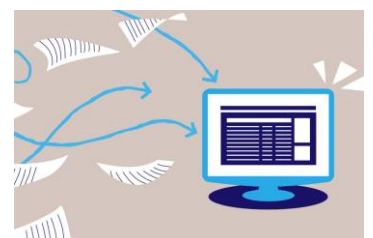
Rechercher



Toutes les consultations d'un montant supérieur à 25 000 €HT sont menées sur le profil acheteur (site des marchés publics)

Les entreprises ont obligations de remettre des offres électroniques

L'ensemble des échanges sont électroniques



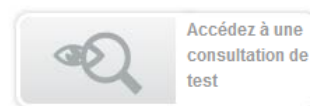
2019 : tous les appels d'offres des acteurs publics du territoire régional seront disponibles sur le profil acheteur de la Région

## Se préparer

Créer un compte Entreprise : Saisir une adresse mail générique pérenne (ex : [contact@entreprise.fr](mailto:contact@entreprise.fr))

Effectuer les vérifications techniques préalables : Tester la configuration du poste de travail

Se familiariser avec les fonctionnalités de la plateforme : Consultez l'aide en ligne et testez une consultation



## Acheter un certificat de signature électronique



La signature électronique n'est pas requise au moment du dépôt de l'offre, elle ne le sera que pour l'attributaire.

Le certificat de signature est nominatif et délivré à une personne disposant du pouvoir d'engager la société.

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement et sous-traitant devra utiliser son propre certificat.

Un **certificat électronique s'obtient en pratique dans un délai de 15 jours à un mois environ**. Il existe plusieurs autorités de certification disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique>

## Simplifier la relation

### Rester en contact via le site des marchés publics



**Alerte sur les consultations :** Enregistrer une recherche avec critères de localisation et mots-clés comme alerte à fréquence personnalisée

**Suivi des dossiers :** Constituer un panier de consultations et suivre les offres électroniques transmises

## Simplifier la candidature aux appels d'offres

### A la remise de l'offre

Aucun justificatif ne vous est demandé, il suffit de compléter l'attestation et déclaration sur l'honneur fournit par la Région (remplace le DC1 et le DC2) :

- **Pas de signature**
- **Le cachet de l'entreprise suffit**

### En cas d'attribution du marché



Seule l'entreprise qui remporte le marché doit fournir les justificatifs de candidatures : références, chiffres d'affaires etc.

La Région utilise le site E-attestations : inscrivez-vous sur <https://www.e-attestations.com>, stockez vos documents une fois, ils sont ensuite accessibles à tous les acheteurs publics connectés.

Les consultations de la Centrale d'achat régionale sont disponibles sur le site des marchés publics de la Région



Contactez la Direction des achats :

Rubrique marchés publics du Site de la Région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/marchespublics>

Accès au site des marchés publics (profil acheteur) :

<https://auvergnerhonealpes.achatpublic.com>

Centrale d'achats :

centraleachat@auvergnerhonealpes.fr / 04 26 73 62 56